



BOURSE AUX JOUETS, VETEMENTS ENFANTS ET PUERICULTURE

Organisée par l'Association Sport Culture et Loisirs de Ingenheim

DIMANCHE 8 MARS 2026

❖ ORGANISATION

La Bourse aux jouets, vêtements enfants et puériculture aura lieu dans la salle des fêtes de INGENHEIM. L'emplacement réservé comprend uniquement 1 table et 1 chaise. Possibilité de mettre 1 portant par table (non fourni).

❖ INSTALLATION DES EXPOSANTS DE 7H30 A 9H00

Horaires d'ouverture pour le public de 9h00 à 14h00.

Possibilité de se restaurer sur place (pâtisseries, bretzels, boissons).

❖ REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

Article 1 : Les exposants s'engagent à tenir leur stand jusqu'à 14h00 et à quitter leur emplacement en le laissant propre comme il l'était lors de leur arrivée (pas de cartons vides, pas d'invendus dans les poubelles, intérieures comme extérieures).

Article 2 : Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription. La réservation d'un emplacement est effective au moment où celle-ci est payée à l'organisateur. Il est interdit de modifier la position des emplacements. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

Article 3 : Les exposants s'engagent à ne vendre que du matériel en rapport avec la petite enfance (jouets, articles de puériculture, pas de vêtements adultes).

Article 4 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que perte, vol, casse ou autre détérioration. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants, ...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 5 : La restauration étant assurée par l'organisateur, les exposants de marchandises alimentaires ne sont pas permis.

Article 6 : Les places non occupées après 9h ne seront plus réservées et pourront éventuellement être attribuées à d'autres exposants. En cas d'impossibilité, l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins une semaine avant le début de la bourse aux jouets, vêtements enfants et articles de puériculture ; à défaut les sommes versées resteront acquises à l'organisateur.

Article 7 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de la réservation.

❖ COMMENT S'INSCRIRE ?

Remplissez et renvoyez ou déposez le bulletin d'inscription ci-dessous, accompagné du règlement par chèque à l'ordre de l'ASCL ou preuve de virement, à l'adresse ci-dessous :

Myriam Ziller 12 Rue du Fossé 67270 INGENHEIM



BULLETIN D'INSCRIPTION BOURSE AUX JOUETS, VETEMENTS ENFANTS ET PUERICULTURE DIMANCHE 8 MARS 2026 - SALLE DES FETES DE INGENHEIM

NOM : Prénom :

Adresse :

Téléphone : E-mail :

Carte nationale d'identité Passeport

Autre, précisez :

N° de pièce d'identité :

Délivré(e) le : Par :

▶ Joindre une copie impérativement

Nombre de table souhaité :

➤ Merci de préciser si vous souhaitez ajouter un portant **max. 1.20 m.** (non fourni) :

Oui, Précisez sa longueur : cm Non

Tarif : 12 € la table / 10 € la table supplémentaire

Total à payer : €

Chèque Virement IBAN FR76 1027 8015 1300 0302 1254 509

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer. Je joins à mon inscription le paiement de ma réservation auprès de l'ASCL INGENHEIM. Je certifie que les objets exposés sont ma propriété et n'ont pas été achetés dans le but de revente lors de la bourse aux jouets, vêtement enfants et puériculture.

Date et signature :